

Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 1 juillet 2016

7^{ème} Commission
N° CP-2016-7-7-3

Service instructeur

DECS - service collèges, appui et ressources

Service consulté

Service Développement Culturel, Educatif, et Sportif
Service Archives, Patrimoine et Mémoire
Direction de l'Immobilier et de la logistique

SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT CULTUREL ET AU PATRIMOINE

Résumé : Au titre de sa politique culturelle, le Conseil départemental a adopté différents dispositifs permettant de soutenir diverses composantes du secteur culturel : « Expressions Artistiques », « Lieux de Diffusion et Opérateurs Culturels », « Développement culturel des territoires », « Enseignement Artistique et Pratique » (Schéma Départemental des Enseignements Artistiques), « Animation du Patrimoine » et « Musées ».

Il est proposé dans le présent rapport qui a fait l'objet d'un avis favorable de la 7^{ème} Commission lors de ses réunions du 12 février 2016, 29 avril 2016 et 20 mai 2016,

I « Expressions Artistiques »

- d'attribuer et d'autoriser le versement de subventions de fonctionnement pour un montant total de 62 000 € à 17 associations et 1 Commune pour des aides aux projets ;

II « Lieux de Diffusion et Opérateurs Culturels »

- d'attribuer et d'autoriser le versement de subventions de fonctionnement pour un montant total de 263 500 € dont 180 000 € en faveur de l'Agence Culturelle d'Alsace, 40 000 € en faveur de l'Institut Européen de la Céramiques à GUEBWILLER, 20 000 € en faveur du Syndicat Intercommunal de l'Opéra National du Rhin, 12 000 € en faveur de la Fédération Hiéro de COLMAR et 11 500 € en faveur de l'Association Le Léopard ;

- d'attribuer et d'autoriser, pour les structures à rayonnement territorial intégrées dans les CTV 2^{ème} génération, le versement de subventions de fonctionnement pour un montant total de 80 000 €, dont 20 000 € en faveur de la Passerelle de RIXHEIM, 15 000 € en faveur de la Ville de SAINT-LOUIS pour la Coupole, 20 000 € en faveur du CREA à KINGERSHEIM, 25 000 € en faveur du Centre de Ressources

des Musiques Actuelles de COLMAR (CRMA) ;

III « Développement culturel des territoires »

- d'attribuer et d'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement pour un montant total de 13 000 € en faveur de la Communauté de Communes du Secteur d'ILLFURTH (CCSI) pour la mise en œuvre de son projet culturel de territoire, conformément au contrat culture 2015/2017 entre le Département et la CCSI ;

IV « Enseignement Artistique et Pratique » (Schéma Départemental des Enseignements Artistiques)

- d'attribuer et d'autoriser le versement de subventions de fonctionnement pour un montant total de 52 000 € en faveur de trois associations œuvrant pour la pratique musicale et vocale ;

V « Animation du Patrimoine et musées »

- d'attribuer et d'autoriser le versement de subventions pour un montant total de 832 200 €, dont :

- 335 000 € (fonctionnement) et 100 000 € (investissement) en faveur de 6 associations (Association pour la gestion et l'animation du Parc Textile de WESSERLING, Société Schongauer, Association du Musée de l'Impression sur Etoffes, Musées Mulhouse Sud Alsace, Centre de Recherches sur l'Histoire des Familles, Groupe RODOLPHE) œuvrant pour l'animation des musées et le patrimoine ;

- 86 000 € (fonctionnement) et 20 000 € (investissement) en faveur du Syndicat Mixte du HOHLANDSBOURG ;

- 291 200 € (fonctionnement) en faveur du Pôle d'Archéologie Interdépartemental Rhénan.

- d'approuver et de m'autoriser à signer le bail emphytéotique à intervenir avec l'Association pour la gestion et l'animation du Parc Textile de WESSERLING ainsi que les conventions et avenants.

Au titre de sa politique culturelle, le Conseil départemental a adopté différents dispositifs permettant d'accompagner l'animation et le développement culturel des territoires via le soutien aux collectivités ou associations ou dans le cadre de son adhésion à des syndicats mixtes.

Lors de ses réunions des 12 février 2016, 29 avril et 20 mai 2016, la Commission de la Culture et du Patrimoine a examiné des demandes de subvention relevant des lignes budgétaires consacrées aux dispositifs précités et proposé les interventions suivantes, récapitulées dans les tableaux joints en *annexe 1* au rapport.

I EXPRESSIONS ARTISTIQUES

19 demandes de subventions ont été soumises en Commission de la Culture et du Patrimoine pour la mise en œuvre de projets qui relèvent des 4 thématiques suivantes :

- ✓ Festivals
- ✓ Diffusion Musicale
- ✓ Création/Diffusion Artistiques
- ✓ Education Artistique et Culturelle

Une demande relevant de ce dispositif a fait l'objet d'un avis défavorable.

Il vous est proposé :

- d'attribuer et d'autoriser le versement de subventions à des associations et une commune pour un montant total de 62 000 €.
- d'approuver et de m'autoriser à signer la convention d'objectifs pour 2016 avec La Follia jointe en *annexe 2* au rapport ;

II LIEUX DE DIFFUSION ET OPERATEURS CULTURELS

9 lieux de diffusion ou opérateurs culturels ont sollicité l'aide du Département pour la mise en œuvre de leurs projets d'établissement, pédagogiques ou artistiques et culturels en 2016, au titre de partenariats avec le Département et/ou d'autres partenaires publics.

Sur proposition de la Commission de la Culture, il vous est proposé d'attribuer et d'autoriser le versement des subventions suivantes pour un montant total de **343 500 €** répartis comme suit :

1) Agence Culturelle d'Alsace

Convention 2015/2017 Agence Culturelle d'Alsace/ Région/ Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin :

- **180 000 €** pour la mise en œuvre du projet d'établissement 2016 de l'Agence Culturelle, au titre du partenariat 2015/2017 entre l'Agence, la Région et les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

2) Institut Européen des Arts céramiques (IEAC) - GUEBWILLER

Convention de 2016/ 2019 Région/Département/ Communauté de Communes de GUEBWILLER/ ville de GUEBWILLER /IEAC

- **40 000 €** pour la mise en œuvre du projet pédagogique et culturel 2016 de l'IEAC, incluant, pour le Département, les projets visant la sensibilisation des publics aux arts céramiques, notamment ceux relevant de sa compétence, la diffusion et la promotion des arts céramiques, l'ancrage de l'IEAC sur le territoire, avec une activité à inscrire dans une dynamique de réseau d'acteurs culturels.

3) Opéra National du Rhin

Convention 2016 Département/ Opéra

- **20 000 €** pour le volet haut-rhinois de l'action culturelle et pédagogique adressée aux établissements d'enseignement de solidarité ou de santé en 2016.

4) Fédération Hiéro - COLMAR

- **12 000 €** pour le projet artistique et culturel 2016 axé sur la diffusion (festivals Nataka et Supersounds), la création, la médiation et l'action culturelle.

5) Association Le Lézard - COLMAR

- **11 500 €** pour la mise en œuvre en 2016 de son projet annuel pluridisciplinaire axé sur des expositions, une programmation de spectacles, de cinéma, de concerts (festival de musiques métisses...) et des actions de médiation culturelle en faveur de publics spécifiques.

6) La Passerelle – RIXHEIM

Convention 2014/2016 entre le Département et la Passerelle (Contrat de Territoire de vie de la Région Mulhousienne 2014/2019)

- **20 000 €** pour la mise en œuvre du projet artistique et culturel en 2016 : Festival 'Cinoch', actions de médiations culturelle en faveur du jeune public et de la petite enfance et accueil en résidence de compagnies, y compris régionales.

7) La Coupole – SAINT-LOUIS

Convention 2014/2016 entre le Département, la Ville de SAINT-LOUIS et la SEML la Coupole (Contrat de Territoire de vie des Trois Pays 2014/2019)

- **15 000 €** pour la mise en œuvre du projet artistique et culturel en 2016 axé sur les actions de médiation culturelle en direction des publics relevant de la compétence du Département et le soutien à la création de compagnies régionales.

8) Centre de Rencontre, d'Echange et d'Animation (CREA) - KINGERSHEIM

Convention 2014/2017 entre l'Etat, la Région, le Département, la ville de KINGERSHEIM et le CREA (Contrat de Territoire de vie de la Région Mulhousienne 2014/2019)

- **20 000 €** pour la mise en œuvre du projet artistique et culturel en 2016 incluant pour le Département, les actions de sensibilisation des publics relevant prioritairement de sa compétence (collégiens, personnes âgées, publics relevant des dispositifs de la solidarité), le soutien aux compagnies, notamment régionales et la dynamique de réseaux.

9) Centre de Ressources Musiques Actuelles (CRMA) - COLMAR

Convention 2013/2016 Département, Ville de COLMAR/Fédération Hiéro COLMAR (Contrat de Territoire de Vie COLMAR, Fecht et Ried 2014/2019) :

- **25 000 €** pour le développement et la promotion des Musiques Actuelles sur Colmar et sa région, structuration du milieu, accompagnement des artistes et sensibilisation des publics dont :
 - **15 000 €** en faveur de la Fédération Hiéro
 - **10 000 €** en faveur de la Ville de Colmar

A cet effet, il vous est proposé d'approuver et de m'autoriser à signer :

- la convention 2016 entre le Département et l'Agence Culturelle d'Alsace en *annexe 3* au rapport ;
- la convention de 2016 à 2019 entre la Région, le Département, la Communauté de Communes de Guebwiller, la ville de Guebwiller et l'IEAC en *annexe 4* au rapport ;
- la convention 2016 entre le Département et l'Opéra National du Rhin en *annexe 5* au rapport ;
- l'avenant n° 1 à la convention du 8 juillet 2014 entre le Département et la Passerelle en *annexe 6* au rapport ;

III DEVELOPPEMENT CULTUREL DES TERRITOIRES

Contrat de territoire de vie du Sundgau 2014-2019 :

Sur proposition de la Commission de la Culture, il vous est proposé d'attribuer et d'autoriser le versement d'une subvention pour 2016 en faveur de la Communauté de Communes du Secteur d'ILLFURTH (CCSI) pour un montant total de **13 000 €** pour la mise en œuvre de son projet culturel de territoire, conformément au contrat culture 2015/2017 entre le Département et la CCSI.

IV ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE ET PRATIQUE (SCHEMA DEPARTEMENTAL DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES)

Structures œuvrant pour la pratique musicale et vocale

Trois demandes de subvention relevant de ce dispositif ont été examinées. Les propositions pour un montant global de **52 000 €** sont récapitulées dans le tableau joint en *annexe 1* au rapport. Il vous est proposé d'attribuer et d'autoriser le versement d'une subvention de :

- **50 000 €** en faveur du Conseil Départemental pour la Musique et la Culture de Guebwiller (CDMC), portant la subvention annuelle 2016 de 400 000 € à 450 000 €.
- **1 000 €** en faveur de la Fédération des Petits Chanteurs d'Alsace.
- **1 000 €** en faveur de l'Association des Sociétés Chorales d'Alsace.

A cet effet, il vous est proposé d'approuver et de m'autoriser à signer l'avenant n°1 à la convention du 29 janvier 2016 entre le Département et le CDMC en *annexe 12* au rapport.

V ANIMATION DU PATRIMOINE ET MUSEES

La Commission de la Culture et du Patrimoine, au cours de ses séances du 29 avril 2016 et du 20 mai 2016, a examiné plusieurs demandes d'aides financières émanant de diverses associations à vocation patrimoniale et muséale. Elle a proposé de financer dix opérations pour un montant total d'aides de **712 200 €** en fonctionnement et **120 000 €** en investissement répartis comme suit :

- **232 000 €** en faveur de l'Association pour la gestion et l'animation du Parc Textile de WESSERLING, portant la subvention annuelle de fonctionnement de 168 000 € à 400 000 € au titre de 2016 et **100 000 €** en investissement pour les travaux d'entretien des immeubles du Parc de WESSERLING au titre de 2016 ; Il est précisé que dans l'intérêt du Département et de l'association, un accord est intervenu pour confier à l'association, l'ensemble des immeubles départementaux du site dans le cadre d'un bail emphytéotique d'une durée de 18 ans, le Conseil départemental s'engageant à soutenir le projet culturel porté par l'association. Cette contractualisation est jointe en *annexe 8* au rapport. Concrètement, l'association, avec le soutien du Département, assumerait pendant la durée du bail emphytéotique l'ensemble des droits et devoirs du propriétaire sur l'ensemble de ce site. Cette solution permettrait de pérenniser le développement de ce site dans un cadre juridique clarifié. Par lettre du 21 avril 2016 annexée au rapport, le Département a sollicité France Domaine, afin de connaître la valeur locative emphytéotique de ce bien. A ce jour, aucune réponse n'a été adressée au Département. Eu égard au caractère non onéreux du projet de l'association profitant au bien départemental, il est proposé de conclure le bail emphytéotique moyennant le paiement d'une redevance d'un montant annuel symbolique d'un euro.

Par ailleurs, une convention de subventionnement d'investissement pour l'entretien du château (corps central) est conclue entre le Département et l'association pour la période 2017 à 2019 sous réserve du vote des crédits correspondants au BP 2017 pour un montant total de 240 000 €, à raison de **80 000 €** par an.

Concernant le montant de l'aide départementale prévu en 2017 au titre du fonctionnement, ce dernier sera déterminé au regard des nouvelles charges incombant à l'association dans le cadre du bail emphytéotique, notamment les frais d'assurance et les impôts.

- **7 000 €** en faveur de l'Association du Groupe RODOLPHE et notamment pour l'ensemble des activités menées sur le site (journées portes ouvertes, bulletin de liaison, maintenance du site...) ;

- **25 000 €** en faveur de l'Association du Musée de l'Impression sur Etoffes de MULHOUSE et notamment pour ses actions de médiation culturelle en direction des publics du musée ;
- **13 000 €** en faveur de l'Association Musées Mulhouse Sud Alsace de MULHOUSE et notamment pour l'organisation de la Nuit des Mystères le 21 mai 2016 et les actions de médiation culturelle dans les musées fédérés ;
- **40 000 €** en faveur de la Société Schongauer de COLMAR pour les actions de médiation culturelle menées en direction des publics du musée d'Unterlinden ;
- **18 000 €** en faveur du Centre de Recherches sur l'Histoire des Familles de GUEBWILLER et notamment pour ses activités liées aux recherches généalogiques dans le Haut-Rhin ;
- **86 000 €** en faveur du Syndicat Mixte du HOHLANDSBOURG, portant la contribution statutaire annuelle de fonctionnement de 66 000 € à 152 000 € au titre de 2016 et **20 000 €** en investissement ; cette somme doit permettre au Syndicat Mixte d'effectuer les réparations du chemin de ronde, d'acquérir un véhicule de service et de remettre en état le parking du bas avec la mise en place de pavés.
- **291 200 €** en faveur du Pôle d'Archéologie Interdépartemental Rhénan, portant la contribution annuelle de fonctionnement de 228 800 € à 520 000 € au titre de 2016 ;

A cet effet, il vous est proposé d'approuver et de m'autoriser à signer :

- l'avenant n°5 à la convention du 8 avril 2013 entre le Département et l'Association pour la gestion et l'animation du Parc Textile de WESSERLING en *annexe 7* au rapport ;
- la convention de partenariat d'une durée de 18 ans comportant le versement annuel de 100 000 € en investissement au titre du soutien départemental à l'entretien des immeubles du Parc de WESSERLING en *annexe 8* au rapport ;
- la convention 2016 entre le Département et l'Association du Musée de l'Impression sur Etoffes de MULHOUSE en *annexe 10* au rapport ;
- la convention 2016 entre le Département et la Société Schongauer de COLMAR en *annexe 11* au rapport ;

En conclusion, il est proposé, au titre des politiques :

I Expressions artistiques

- d'attribuer et d'autoriser le versement de subventions de fonctionnement pour des aides aux projets listés dans les tableaux joints en annexe 1 au rapport pour un montant total de **62 000 €**, à prélever sur la ligne du budget départemental 2016 sur le Programme D721 Imputations 65-311-6574-2347-371 et 65-311-65734-2347-371 ;

II Lieux de Diffusion et Opérateurs Culturels

- d'attribuer et d'autoriser le versement des subventions de fonctionnement pour un montant global de **343 500 €** à raison de :
 - **180 000 €** à l'Agence Culturelle d'Alsace à SELESTAT
 - **40 000 €** à l'Institut Européen des Arts céramiques (IEAC) à GUEBWILLER
 - **20 000 €** au Syndicat Intercommunal de l'Opéra National du Rhin à STRASBOURG
 - **12 000 €** à la Fédération Hiéro à COLMAR
 - **11 500 €** à l'Association Le Léopard à COLMAR
 - **20 000 €** à la Passerelle à RIXHEIM
 - **15 000 €** à la Ville de SAINT-LOUIS pour la Coupole

- **20 000 €** au CREA à KINGERSHEIM
 - **25 000 €** au CRMA à COLMAR, dont :
 - 15 000 € pour la Fédération Hiéro à COLMAR
 - 10 000 € pour la Ville de COLMAR
- de prélever les crédits correspondants sur les lignes du budget départemental 2016 à hauteur de:
- **243 500 €** sur le programme D722 Imputation 65-311-6574-2357-371
 - **20 000 €** sur le programme D722 Imputation 65-311-65734-2357-371

et, au titre des Contrats de Territoire de Vie :

Trois Pays

- **15 000 €** sur le Programme K816 Imputation 65-311-65734-35881-006/ AE 2013 ;

Région mulhousienne :

- **40 000€** sur le programme K815 Imputation 65-311-6574-35781-006/AE 2013 ;

Colmar Fecht et Ried :

- **15 000 €** sur le programme K812 Imputation 65-311-6574-35481-006/AE 2013
- **10 000 €** sur le programme K812 Imputation 65-311-65734-35481-006/AE 2013

III Développement Culturel des Territoires

- d'attribuer et d'autoriser, dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie du SUNDGAU, le versement d'une subvention de 13 000 € en faveur de la Communauté de Communes du Secteur d'ILLFURTH (CCSI) au titre de 2016 ;
- de prélever le crédit correspondant sur le programme K817 Imputation 65-311-65734-35981-006/AE 2013 ;

IV Enseignement Artistique et Pratique» (Schéma Départemental des Enseignements Artistiques)

- d'attribuer et d'autoriser le versement de subventions de fonctionnement pour un montant total de **52 000 €** en faveur de trois associations œuvrant pour la pratique musicale et vocale, dont :
 - **50 000 €** en faveur du Conseil Départemental pour la Musique et la Culture de Guebwiller (CDMC), portant la subvention annuelle 2016 de 400 000 € à 450 000 €.
 - **1 000 €** en faveur de la Fédération des Petits Chanteurs d'Alsace ;
 - **1 000 €** en faveur de l'Association des Sociétés Chorales d'Alsace ;
- de prélever les crédits correspondants sur la ligne du budget départemental 2016 à hauteur de **52 000 €** sur le Programme D726 Imputation 65-311-6574-2397-371 ;

V Animation du Patrimoine et musées

- d'attribuer et d'autoriser le versement des subventions de fonctionnement et d'investissement pour un montant global de **832 200 €**, à raison de :
 - **232 000 €** en faveur de l'Association pour la gestion et l'animation du Parc Textile de WESSERLING, portant la subvention annuelle de fonctionnement de 168 000 € à 400 000 € au titre de 2016 et **100 000 €** en investissement pour les travaux d'entretien des immeubles du Parc de WESSERLING au titre de 2016 ;

- **7 000 €** en faveur de l'Association du Groupe RODOLPHE et notamment pour l'ensemble des activités menées sur le site ;
 - **25 000 €** en faveur de l'Association du Musée de l'Impression sur Etoffes de MULHOUSE et notamment pour ses actions de médiation culturelle en direction des publics du musée ;
 - **13 000 €** en faveur de l'Association Musées Mulhouse Sud Alsace de MULHOUSE et notamment pour l'organisation de la Nuit des Mystères le 21 mai 2016 et les actions de médiation culturelle dans les musées fédérés ;
 - **40 000 €** en faveur de la Société Schongauer de COLMAR pour les actions de médiation culturelle menées en direction des publics du musée d'Unterlinden ;
 - **18 000 €** en faveur du Centre de Recherches sur l'Histoire des Familles de GUEBWILLER et notamment pour ses activités liées aux recherches généalogiques dans le Haut-Rhin ;
 - **86 000 €** en faveur du Syndicat Mixte du HOHLANDSBOURG, portant la contribution statutaire annuelle de fonctionnement de 66 000 € à 152 000 € au titre de 2016 et **20 000 €** en investissement pour permettre les réparations du chemin de ronde, l'acquisition d'un véhicule et la réfection du parking du bas ;
 - **291 200 €** en faveur du Pôle d'Archéologie Interdépartemental Rhénan, portant la contribution annuelle de fonctionnement de 228 800 € à 520 000 € au titre de 2016 ;
- de prélever les crédits correspondants sur les lignes du budget départemental 2016 à hauteur de :
- **317 000 €** sur le Programme D711 Imputation 65-312-6574-2277-014 ;
 - **18 000 €** sur le Programme D712 Imputation 65-312-6574-2287-014 ;
 - **377 200 €** sur le Programme D711 Imputation 65-312-6561-2277-014 ;
 - **100 000 €** sur le Programme D214 Imputation 204-312-20422-23022-014 ;
 - **20 000 €** sur le Programme D211 Imputation 204-312-204152-22722-014 ;
- d'approuver le principe de la mise en place au profit de l'Association pour la Gestion et l'Animation du Parc Textile de WESSERLING, d'une emphytéose d'une durée de 18 ans et un jour moyennant le versement d'une redevance symbolique d'un euro par an, sur l'emprise du site du Parc de Wesserling appartenant au Département ;
- d'approuver et d'autoriser la signature de l'acte portant bail emphytéotique correspondant, qui sera établi en la forme administrative par le Président du Conseil départemental, dont le projet est annexé au présent rapport (*annexe 9*), et d'autoriser le Président, le cas échéant, à y apporter des modifications mineures ;
- de préciser que les recettes correspondantes seront recouvrées sur le budget départemental, programme B656, chapitre 75, fonction 0202, nature 752.
- d'approuver et de m'autoriser à signer :
- la convention d'objectifs pour 2016 avec La Follia en *annexe 2* au rapport ;
 - la convention 2016 entre le Département et l'Agence Culturelle d'Alsace en *annexe 3* au rapport ;
 - la convention de 2016 à 2019 entre la Région, le Département, la Communauté de Communes de GUEBWILLER, la ville de GUEBWILLER et l'IEAC en *annexe 4* au rapport ;
 - la convention 2016 entre le Département et l'Opéra National du Rhin en *annexe 5* au rapport ;

- l'avenant n° 1 à la convention du 8 juillet 2014 entre le Département et la Passerelle en *annexe 6* au rapport ;
- l'avenant n°5 à la convention du 8 avril 2013 entre le Département et l'Association pour la gestion et l'animation du Parc Textile de WESSERLING en *annexe 7* au rapport ;
- la convention de partenariat d'une durée de 18 ans comportant le versement annuel de 100 000 € en investissement au titre du soutien départemental à l'entretien des immeubles du Parc de WESSERLING en *annexe 8* au rapport ;
- la convention 2016 entre le Département et l'Association du Musée de l'Impression sur Etoffes de MULHOUSE en *annexe 10* au rapport ;
- la convention 2016 entre le Département et la Société Schongauer de COLMAR en *annexe 11* au rapport ;
- l'avenant n°1 à la convention du 29 janvier 2016 entre le Département et le CDMC en *annexe 12* au rapport ;
- la convention de subventionnement d'investissement pour l'entretien du château entre le Département et l'Association pour la gestion et l'animation du Parc Textile de WESSERLING en *annexe 13* au rapport.

- de prendre acte des renseignements portés sur les listes jointes en *annexe 1* au rapport qui récapitulent les projets subventionnés par le Département avec les cofinancements prévisionnels des autres partenaires, collectivités territoriales.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN